

**Tableau 1 : Nombre d'affaires en rapport avec le terrorisme entrées dans les parquets entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2011, en fonction du code d'inculpation/contexte et année d'arrivée (n & colonne %)**

	2009		2010		2011		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%	n	%
<b>35C – Terrorisme</b>	75	82,42	74	92,50	74	89,16	223	87,80
<b>Autres inculpations avec le code contexte 'terrorisme'</b>	16	17,58	6	7,50	9	10,84	31	12,20
<b>Total</b>	91	100,00	80	100,00	83	100,00	254	100,00

*Sources: Banque de données du Collège des Procureurs généraux – analyses statistiques*

Dans la période 2009-2011, 254 affaires sont entrées dans les parquets en rapport avec le terrorisme. La majorité d'entre elles (87,80%) sont liées à l'inculpation « 35C – Terrorisme ». En outre, il y a eu 31 affaires (12,20%) pour lesquelles le code contexte « terrorisme » a été enregistré.

**Tableau 2 : Nombre d'affaires “terrorisme” pour lesquelles un premier jugement au fond a été rendu par un tribunal correctionnel entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2011, jointe ou non à une affaire mère jugée, en fonction de l'année et du type de jugement prononcé (n & colonne%)**

		2009		2010		2011		TOTAL	
		n	%	n	%	n	%	n	%
<b>Jugements</b>	<b>Jugements</b>	.	.	3	100,00	.	.	3	75,00
	<b>Jugements avec sursis</b>	.	.	.	.	.	.	.	.
	<b>Rubrique totale</b>	.	.	3	100,00	.	.	3	75,00
<b>Suspensions</b>	<b>Suspensions simples</b>	.	.	.	.	1	100,00	1	25,00
	<b>Rubrique totale</b>	.	.	.	.	1	100,00	1	25,00
<b>TOTAL</b>		.	.	3	100,00	1	100,00	4	100,00

*Sources: Banque de données du Collège des Procureurs généraux – analystes statistiques*

Le tableau 7 représente le nombre d'affaires, indépendamment de leur année d'arrivée dans les parquets, pour lesquelles un premier jugement a été prononcé dans la période 2009-2011. Il s'agit donc d'affaires qui ont été introduites dans les parquets avant la période de référence (respectivement deux affaires en 2004, une affaire en 2007 et une affaire en 2008), mais pour lesquelles un premier jugement a été rendu pendant cette période.

Nous attirons l'attention sur le fait qu'il peut y avoir une sous-estimation liée au non respect des directives officielles d'enregistrement (utilisation du champ contexte « terrorisme »).